

ATTESTATION ASSURANCE

SAS Gritchen Affinity domiciliée à 27, rue Charles Durand - CS70139 - 18021 Bourges Cedex, représentée par M COMBARET Cédric atteste que votre prestation est assurée auprès de Mutuaide assistance.

Mutuaide assistance, Siège social : 126 rue de la piazza, 93160 Noisy Le Grand Siège social : 126 rue de la piazza, 93160 Noisy Le Grand

La délivrance de cette attestation vaut titre de garantie délivré par l'assureur à l'assuré.

Cette attestation doit être jointe à toute demande d'intervention des garanties souscrites.

La présente attestation, qui vaut Dispositions particulières de votre contrat, et la Notice d'information dudit contrat n°9363, forment un tout indissociable.

De convention expresse, l'usage de ce titre implique l'acceptation intégrale de l'ensemble des dispositions contractuelles de ce titre et de la notice d'informations valant Conditions Générales ci-jointe, dans toutes leurs limitations et exclusions.

L'ASSURE

N° Assuré : SO-9764091-ba3yp

Vos coordonnées :
Thibault BERTRAND
Email : cparentgros@gmail.com

Ce qui est assuré :
Distributeur : COMMUNE DES GETS
Votre réservation : COMMUNE DES GETS 74260 Les Gets France métropolitaine

Prime TTC : Voir montant indiqué dans votre facture d'achat ou de réservation émise par le distributeur

VOTRE ADHÉSION

N° de contrat : 9363

Date de souscription le : 05/08/2024
Garantie valable : du 15/12/2024 au 15/05/2025

Garanties souscrites :
- Assurenski saison privilège individuelle
- Assistance
- Frais primaires de recherche, de secours sur piste et de première ambulance
- Frais d'hospitalisation et / ou Frais Médicaux
- Interruption forfait et/ou cours de ski/et ou matériel de ski
- Casse du matériel de ski
- Frais de transport secondaire
- MONTAGNE - ACCIDENT

En cas de sinistre, pour les garanties nommées ci-dessus, l'assuré doit faire sa déclaration dès qu'il a connaissance de l'évènement de nature à entraîner la mise en jeu de la garantie, et au plus tard dans les délais précisés dans la notice d'assurance jointe valant conditions générales

En cas d'annulation : Avertissez, au plus vite, votre centrale de réservation de votre annulation



Gritchen Affinity
27, rue Charles Durand
CS70139 - 18021 Bourges Cedex
www.gritchen.fr

N° ASSURÉ : SO-9764091-ba3yp - Pour déclarer un sinistre, votre n° assuré vous sera systématiquement demandé



*Pour une gestion moderne et rapide
de vos sinistres assurances*

Connectez-vous sur le site : <http://www.declare.fr>
(Transmettez vos justificatifs et suivez à tout moment
l'état d'avancement de votre dossier)

Passé ce délai, si nous apportons la preuve que nous subissons un préjudice du fait de la déclaration tardive, vous perdez tout droit à l'indemnité. Nous vous communiquerons les renseignements nécessaires pour effectuer votre déclaration de sinistre et il vous appartiendra de nous fournir tout document et toute information permettant de justifier le motif de votre annulation et d'évaluer le montant de votre indemnisation. Si le motif de votre annulation est d'ordre médical, vous pouvez, si vous le souhaitez, communiquer les éléments médicaux, sous pli confidentiel, à l'attention du médecin conseil

Je reconnais avoir pris connaissance de la fiche d'information comportant les modalités d'exercice de la faculté de renonciation dont je dispose en cas de multi assurance et qui m'a été remise préalablement à la souscription.

Vous disposez d'un droit de renonciation conformément à l'article L. 112-10 du Code des assurances dont les modalités sont détaillées dans la Notice ci-jointe.

En cas de désaccord ou de mécontentement, nous vous invitons à suivre la procédure de réclamation indiquée dans la Notice ci-jointe.

Pour tout savoir sur le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à vous reporter à la Notice d'information ci-jointe valant Conditions Générales, au paragraphe consacré à la protection des données personnelles.

Fait le 09/09/2024 à Bourges

Gritchen Affinity traite les données recueillies pour la souscription et la gestion de votre contrat d'assurance. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits : <https://www.gritchen-affinity.com/politique-confidentialite.php>

Gritchen Affinity - SAS au capital de 10.260 euros immatriculée au RCS de Bourges sous le n° 529 150 542 dont le siège social est sis au 27, rue Charles Durand - CS70139 - 18021 Bourges Cedex - N° TVA : FR2492124091
Société de Courtage d'Assurances sans obligation d'exclusivité (liste des compagnies d'assurances partenaires disponible sur simple demande) soumise au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et immatriculée à l'ORIAS dans la catégorie Courtier d'assurance sous le n° 110 613 17 (www.orias.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances

N° ASSURÉ : SO-9764090-yf69p - Pour déclarer un sinistre, votre n° assuré vous sera systématiquement demandé



*Pour une gestion moderne et rapide
de vos sinistres assurances
Connectez-vous sur le site : <http://www.declare.fr>
(Transmettez vos justificatifs et suivez à tout moment
l'état d'avancement de votre dossier)*

Passé ce délai, si nous apportons la preuve que nous subissons un préjudice du fait de la déclaration tardive, vous perdez tout droit à l'indemnité. Nous vous communiquerons les renseignements nécessaires pour effectuer votre déclaration de sinistre et il vous appartiendra de nous fournir tout document et toute information permettant de justifier le motif de votre annulation et d'évaluer le montant de votre indemnisation. Si le motif de votre annulation est d'ordre médical, vous pouvez, si vous le souhaitez, communiquer les éléments médicaux, sous pli confidentiel, à l'attention du médecin conseil

Je reconnais avoir pris connaissance de la fiche d'information comportant les modalités d'exercice de la faculté de renonciation dont je dispose en cas de multi assurance et qui m'a été remise préalablement à la souscription.

Vous disposez d'un droit de renonciation conformément à l'article L. 112-10 du Code des assurances dont les modalités sont détaillées dans la Notice ci-jointe.

En cas de désaccord ou de mécontentement, nous vous invitons à suivre la procédure de réclamation indiquée dans la Notice ci-jointe.

Pour tout savoir sur le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à vous reporter à la Notice d'information ci-jointe valant Conditions Générales, au paragraphe consacré à la protection des données personnelles.

Fait le 09/09/2024 à Bourges

ATTESTATION ASSURANCE

SAS Gritchen Affinity domiciliée à 27, rue Charles Durand - CS70139 - 18021 Bourges Cedex, représentée par M COMBARET Cédric atteste que votre prestation est assurée auprès de Mutuaide assistance.

Mutuaide assistance, Siège social : 126 rue de la piazza, 93160 Noisy Le Grand Siège social : 126 rue de la piazza, 93160 Noisy Le Grand

La délivrance de cette attestation vaut titre de garantie délivré par l'assureur à l'assuré.

Cette attestation doit être jointe à toute demande d'intervention des garanties souscrites.

La présente attestation, qui vaut Dispositions particulières de votre contrat, et la Notice d'information dudit contrat n°9363, forment un tout indissociable.

De convention expresse, l'usage de ce titre implique l'acceptation intégrale de l'ensemble des dispositions contractuelles de ce titre et de la notice d'informations valant Conditions Générales ci-jointe, dans toutes leurs limitations et exclusions.

L'ASSURE

N° Assuré : SO-9764090-yf69p

Vos coordonnées :
Caroline PARENT
Email : cparentgros@gmail.com

Ce qui est assuré :
Distributeur : COMMUNE DES GETS
Votre réservation : COMMUNE DES GETS 74260 Les Gets France métropolitaine

Prime TTC : Voir montant indiqué dans votre facture d'achat ou de réservation émise par le distributeur

VOTRE ADHÉSION

N° de contrat : 9363

Date de souscription le : 05/08/2024
Garantie valable : du 15/12/2024 au 15/05/2025

Garanties souscrites :
- Assurenski saison privilège individuelle
- Assistance
- Frais primaires de recherche, de secours sur piste et de première ambulance
- Frais d'hospitalisation et / ou Frais Médicaux
- Interruption forfait et/ou cours de ski/et ou matériel de ski
- Casse du matériel de ski
- Frais de transport secondaire
- MONTAGNE - ACCIDENT

En cas de sinistre, pour les garanties nommées ci-dessus, l'assuré doit faire sa déclaration dès qu'il a connaissance de l'évènement de nature à entraîner la mise en jeu de la garantie, et au plus tard dans les délais précisés dans la notice d'assurance jointe valant conditions générales

En cas d'annulation : Avertissez, au plus vite, votre centrale de réservation de votre annulation